



Communiqué de presse

Le Conseil du Léman poursuit son travail de mise en cohérence des réseaux de transports autour du Lac Léman

Organisme de coopération transfrontalière, le Conseil du Léman avait adopté à fin 2008 un Schéma de cohérence des transports sur le Bassin lémanique à l'horizon 2020. Conformément à l'engagement pris de pérenniser cette démarche, le recensement actualisé et la mise à jour des projets, présentés lors du Comité de l'institution le 4 décembre 2009, témoignent du dynamisme et de l'attractivité de la région.

Le Conseil du Léman regroupe les départements français de l'Ain, de la Haute-Savoie et les cantons suisses de Vaud, Valais et Genève. Présidé depuis début 2008 par Pascal Broulis, président du Gouvernement vaudois, cet organisme de coopération transfrontalière a adopté en décembre 2008 le premier « Schéma de cohérence lémanique des transports », élaboré par sa Commission Transports et communication.

Devant l'absence de vision stratégique d'ensemble sur les grands projets structuraux de transport de la région, le Conseil du Léman a réalisé un état des dossiers existants et surtout une analyse prospective des transports sur le Bassin lémanique à l'horizon 2020. A cet effet, le Schéma de cohérence lémanique des transports fixait des priorités et définissait différents projets structurants à l'échelle régionale et transfrontalière.

Conformément à la décision prise par le Comité du Conseil du Léman le 4 décembre 2008 et grâce notamment à un co-financement du Programme Interreg France-Suisse, une démarche de pérennisation a été lancée. Pour cette dernière, il a été procédé au recensement de l'ensemble des nouveaux projets, des amendements apportés aux projets existants ou encore des projets réalisés depuis l'année 2008. L'ensemble des tableaux du rapport ont ainsi été mis à jour.

De manière synthétique, les modifications sont les suivantes :

- Les données démographiques ont été mises à jour et révèlent que l'évolution moyenne annuelle dans les différentes zones semble s'égaliser. Ainsi, les zones Nord et Est Léman croissent légèrement plus rapidement, alors que les zones Sud et Ouest voient leur démographie progresser moins rapidement.
- Concernant les projets, les amendements ou ajouts figurent dans deux cartes. On note, par exemple, dans le Canton du Valais deux nouveaux projets de contournement et une perspective d'amélioration de l'offre de transports en commun dans l'Agglomération Aigle-Monthey. Dans le Canton de Vaud, de nouvelles informations ont été collectées sur les projets concernant la ligne ferroviaire du Simplon, la ligne Genève-Lausanne ou encore le développement du RER vaudois. Dans le Canton de Genève, une étude sur la traversée du lac a été lancée. Dans le Département de la Haute-Savoie, des projets de parking relais sont affinés et des études ont été lancées concernant le tram de St-Julien, le diffuseur de Viry ou la création d'une ligne express en autocar entre le Fayet et Genève. Dans le Département de l'Ain, de nouvelles informations ont été collectées sur la réouverture de la ligne du Haut-Bugey, prévue en 2010, sur le prolongement du tram vers St-Genis-Pouilly, ou encore sur l'état d'avancement de la prolongation de l'A48. On peut également noter que le planning de la réouverture de la ligne du Tonkin a été modifié et, enfin, depuis 2008, l'autoroute A41 a été ouverte, de même que les ½ échangeurs de Sallanches et Passy sur l'A40. L'aménagement de la gare d'Aigle est également achevé et l'offre ferroviaire sur la ligne St-Gingolph – St-Maurice a été améliorée.

Bellegarde-sur-Valserine, le 4 décembre 2009

Informations complémentaires : Pascal Broulis, Président du Gouvernement vaudois, Président du Conseil du Léman, tél. +41 21 316 20 01; Guy Chavanne, Conseiller Général de Haute-Savoie, Président de la Commission Transports et communication du Conseil du Léman, tél. +33 450 95 06 40. Cartes et schémas sur le site www.conseilduleman.org